REGION WALLONNE
PROVINCE DE NAMUR

Plan de destination à annexer à l'arrêté ministériel du 21 décembre 2007

VILLE DE GEMBLOUX

André ANTOINE,
Ministre du Logement des Transports et du Développement territorial

PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT DIT "A TOUS VENTS" REVISION N° 1

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine

Pour copie conforme
B. CHARPENTIER

PLAN DE DESTINATION

Adopté provisoirement par le Conseil Communal le 22 novembre 2006

Par Ordonnance

La Secrétaire — *Le Bourgmestre*

Le Collège des Bourgmestre et Echevins certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 4 décembre 2006 au 8 janvier 2007

Par le Collège

La Secrétaire — *Le Bourgmestre*

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du 24 octobre 2007

Par Ordonnance

La Secrétaire — *Le Bourgmestre*

Transmis au Gouvernement Wallon, le

TOPOS, ***l'Atelier du Cadre de Vie***
Bureau d'Etude en Urbanisme, Aménagement du Territoire et Environnement
Agréé pour les schémas, plans et règlements en RW
Société civile interprofessionnelle ayant adopté la forme commerciale de SPRL
Personne responsable : Pierre Cox
Collaborateurs : Gilles Delfosse, François Doneux, Eric Falier

1:1.000

50 25 0 50 100 Mètres

Légende

Légende

- Périmètre du PCA

Limites d'emprise

LIMITES D'EMPRISE

- A Alignement
- FBA Front de bâtisse sur alignement
- FB Front de bâtisse
- LB Limite de bâtisse
- Cotations
- Sens de faîtage
- Emprise de conduite de gaz FLUXYS
- Emprise de ligne haute tension ELIA
- Arbre à préserver
- Arbre à planter
- Haie à préserver
- Haie à planter
- Périmètre visé par l'art. 89 § 2 du CWATUP
- Parcellaire - art. 89 § 2 du CWATUP
- Lotissement non périmé

ZONE RESIDENTIELLE

- A2 Bât en ordre continu
- A3 Bât en ordre discontinu
- A4 Bât en ordre ouvert
- A5 Bât complémentaire autonome
- A7 Avant-Cour
- A9 Jardins et cours
- A10 Parc
- A14 Plan d'eau

ZONE MIXTE DE RESIDENCES ET SERVICES DE PROXIMITE

- B1 Bât à appartements
- B2 Bât en ordre continu
- B3 Bât en ordre discontinu
- B7 Avant-cour
- B9 Jardin et cours
- B12 Parking arboré

ZONE D'EQUIP. COMM. ET DE SERV. PUBLICS

- F2 Bât en ordre continu
- F4 Ensembles
- F5 La Chapelle-Dieu
- F7 Avant-cour
- F 10 Parc
- F 11 Espace de jeux et détente
- F12 Parking arboré
- F13 Ecran végétal

ZONE FORESTIERE

- G1 Massif boisé

DOMAINE PUBLIC

- DP1 Avenues
- DP2 Voies de desserte
- DP3 Zone résidentielle
- DP4 Sentiers et pistes cyclables
- DP7 Place publique
- DP10 Parc
- DP13 Abords verdurisés
- DP15 Bassin d'orage paysager
- DP16 Passage sécurisé